



PARCIE
NOTTIE) E 167018

ADMINISTRATION GÉNÉRALE
N/Réf. JPD/LM/CL

ARRETE N°36/2018

ARRETE TEMPORAIRE D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION

Le Maire de la Ville de CHATEAU-THIERRY,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté Interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le COFOSA organise une Foire Exposition du Pays du Sud de l'Aisne au Palais des Sports et sur le parking Jean Moulin du jeudi 12 avril au dimanche 15 avril 2018, et qu'il y a lieu d'en faciliter le bon déroulement,

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER : Le stationnement de tout véhicule sera interdit Place Jean Moulin dans sa totalité du lundi 9 avril 2018 à 07 heures au mardi 17 avril 2018 à 12 heures, pour être réservé au déroulement de la manifestation.

ARTICLE II : La circulation de tout véhicule sera interdite, à l'exception de ceux des Riverains et du service postal, Rue des Minimés du lundi 9 avril 2018 à 07 heures au mardi 17 avril 2018 à 12 heures.

ARTICLE III : Le stationnement de tout véhicule sera interdit Rue des Minimés à ces mêmes dates et heures.

ARTICLE IV : La circulation des véhicules Avenue Jules Lefebvre, au droit de la manifestation, sera limitée à une vitesse maximale de 30 km/h.

ARTICLE V : Le stationnement sera autorisé, conformément à l'article 11 de l'arrêté Municipal du 5 mars 2004, Avenue Jules Lefebvre sur les trottoirs, à l'exception des trottoirs allant de la Poste au Palais des Sports inclus.

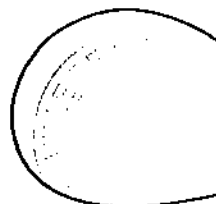
ARTICLE VI : Les organisateurs prendront toutes les dispositions nécessaires pour délimiter l'emplacement de stationnement interdit.

ARTICLE VII : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de CHATEAU-THIERRY par intérim,
- Monsieur le Commandant de la Police de Château-Thierry,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de CHATEAU-THIERRY,
- Le Pôle Jean-Pierre Lebègue,
- Monsieur le Capitaine de la Gendarmerie de CHATEAU-THIERRY,
- Monsieur le Capitaine du Centre de Secours Principal de CHATEAU-THIERRY,
- Monsieur l'Inspecteur Subdivisionnaire de l'Équipement de CHATEAU-THIERRY,
- Les ASVP,
- Le COFOSA,
- Le Service des Sports,
- La Poste,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son application.

CHATEAU-THIERRY, le 15 février 2018



Pour le Maire,
L'Adjoint au Maire Délégué,
Jean-Pierre DUCLOUX.